

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 12 mai 2020, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 269-2020 ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en le consultant sur le site Internet ou en s'adressant à la MRC du Domaine-du-Roy par téléphone ou par courriel (info@mrcdomaineduroy.ca) pour en obtenir une copie.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce quatorzième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint